



ARRETE PORTANT OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Mairie de Régusse

Le Maire de la commune de Régusse, Var,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L.2122-28, L.2212-2, L.2213-1 et L.2213-6, L.2542-2 ;

VU le code de la voirie routière ;

VU la demande d'autorisation d'occupation du domaine public formulée par la société Orange le 4 juin 2025 par l'intermédiaire de Madame Malandine THIOL Chargée de dispositifs éphémères.

Arrêté

Article 1^{er}: Une autorisation d'occupation du domaine public est accordée gratuitement à la société Orange pour l'organisation d'une opération de présentation de la technologie Fibre aux habitants de la commune, le **mardi 22 juillet 2025 de 10h00 à 18h30**, place de la Poste.

Article 2^o: Les organisateurs devront tout mettre en œuvre afin que la tranquillité et l'ordre public ne soit pas troublés. La voie publique devra être remise en état de propreté dès la fin de la manifestation.

Article 3^o: Les organisateurs devront impérativement respecter le protocole sanitaire en vigueur au jour de la manifestation, et entreprendre les démarches administratives éventuellement nécessaires pour la réalisation de cette rencontre.

Article 4^o: Madame la Directrice Générale des Services et les agents de la Police Municipale sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera porté à la connaissance du public par voie d'affichage.

Fait à Régusse le 21 juillet 2025

Le Maire,
Renée JEANNERET

